FEDERATION DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE CGT

SYNDICAT C.G.T – APAJH 33

Patrice Coeymans
Délégué syndical

A Bordeaux le 20 octobre 2021

A M., député de la Gironde

Objet : Vote de la loi portant financement de la Sécurité Sociale 2020

Monsieur le député,

Malgré les promesses gouvernementales, la prime « Ségur » n'est toujours pas distribuée dans le secteur social et médico-social, couvrant le champ du handicap (secteur enfance ou adulte) et la protection de l'enfance.

Son financement est actuellement en débat à l'Assemblée Nationale et va bientôt être mis au vote via le PLFSS 2022. Et pourtant, les conditions de financement des dispositions du « Ségur » transposées à une partie seulement des établissements et des métiers de notre secteur n'apparaissent pas complètement financées par ce projet de loi !
Si elle venait à être votée en l'état, cette Loi de finances de la sécurité sociale 2022 mettrait en péril une grande partie des établissements sociaux et médicosociaux.

Pire encore, l'attribution du Ségur à TOUS les professionnels est conditionnée à la réussite de négociations collectives déjà vouées à l'échec, puisqu'elles impliqueraient la casse de nos conventions collectives, ce qui, vous en conviendrez, n'est absolument pas acceptable par notre organisation syndicale.

De plus, la généralisation progressive de SERAFIN-PH aux services médicosociaux, véritable tarification à l'acte tout en niant la dimension accompagnement des professionnels va accentuer la paupérisation en rendant toute une partie du travail des personnels invisible et renforcer le manque d'attractivité du secteur. Pour quelles réponses apportées aux personnes vulnérables sinon une logique purement comptable ?

En Gironde, les salariés de notre secteur se sont mobilisés à plusieurs reprises depuis l'instauration de la « mission Laforcade » pour dénoncer cette injustice incroyable qui voit l'application du « Ségur » à certains et pas à d'autres, et qui se traduit par le fait que dans le même service, peuvent travailler auprès des mêmes publics, des salariés dont les uns bénéficient des mesures Ségur et les autres non !

Vous noterez que même les associations-employeurs du secteur se mobilisent et descendent dans la rue, accompagnées des familles, pour protester contre ces injustices !

Les établissements du secteur médico-social travaillent à flux tendu, à l'extrême. Certains d'entre-deux fonctionnent actuellement avec moins de 50% de leurs effectifs. En effet, d'ores et déjà les salariés quittent en masse nos établissements et services, véritables oubliés du Ségur, mettant de fait en plus grande difficulté encore les équipes restantes … Mais comment en vouloir à nos collègues qui vont tout simplement travailler dans les secteurs bénéficiant du « Ségur » et permettant une revalorisation salariale ? Il faut dire que les salaires du médico-social et du social n'ont pas été revalorisés significativement depuis des années …

Les conséquences pour les personnes accompagnées sont graves car nombre d'établissements médicosociaux se retrouvent en rupture de prise en charge. Par endroit, il a fallu procéder à des évacuations sanitaires vers d'autres services ou établissement. Parfois, certains usagers sont morts de cette rupture de prise en charge, nous en avons eu malheureusement l'exemple en Gironde.

Le secteur du social et du médicosocial est aujourd'hui dévasté par un système s'appuyant sur le moins disant financier et la mise en concurrence les établissements via les appels d'offres et l'application du « Ségur » de façon partielle et injuste qui soulignent le peu de considération des pouvoirs publics concernant les personnes vulnérables.

Le syndicat CGT-APAJH33 vous demande d' apporter les amendements ci-dessous :

1- L'application des promesses gouvernementale en 2021 des financements et de la transposition du Ségur (183 euros) à tous les personnels de soins et d'accompagnement du secteur social et médico-social ; ceci avec effet rétroactif et appliqué à l'ensemble des personnels du secteur ;

2- Que l'Organisation Nationale des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) ne soit pas votée par une enveloppe fermée et qu'elle soit augmentée à minima de 10 % par rapport à la loi de finances 2021 ;

3- L'arrêt de la mise en place de la modalité tarifaire SERAFIN-PH ;

4- Le maintien de l'opposabilité des conventions collectives aux financeurs qui encadre les garanties collectives des professionnel.le.s et les salaires tout comme la qualification ;

5- Une hausse pour tout.es les salarié.es du secteur de 300 euros.

FEDERATION DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE CGT

SYNDICAT C.G.T – APAJH 33

Monsieur le député, les salariés de l'APAJH-33 et plus largement du secteur médicosocial, véritables exclus du « Ségur » seront attentifs au vote de chaque groupe parlementaire et de celui de chacun des députés de Gironde concernant la loi de finances 2022.
Les électrices et électeurs attendent de votre part un soutien et une légiférération qui répondent enfin aux besoins des personnes et d'une société réellement solidaire.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute demande de précision, ou tout échange sur ce sujet capital et qui engage tout simplement l'avenir de nos métiers et de notre activité

Pour le syndicat CGT-APAJH33

Patrice Coeymans
Délégué syndical